

ECOLE DE DONZAC

CONSEIL D'ECOLE DU 17/10/2016

ORDRE DU JOUR :

*Bilan rentrée
Règlement intérieur
Point sécurité
Questions des parents*

Présents :

*DDEN : Mme Franclet
Parents : Mmes Bergès, Legrand, Ferrand, Bekri
Municipalité : M. Labrosse, adjoint; M. Berthet, CC2R
Enseignants : Mmes Bordieux, Rougé, Balzan, Baduel, Salgues,
M. Rigal.*

Excusés : M ; Doussine, IEN, Mme Mougères, M. Terrenne, maire

ORDRE DU JOUR :

*Bilan rentrée
Règlement intérieur
Point sécurité
Questions des parents*

Rentrée :

Côté enseignants, départs de Mme Marchal, Mme Rougé, Mme Bouchy, arrivée de Mme Salgues (mi-temps), M. Bouchez (mi-temps), Mme Garaudel, ZIL

Effectifs :

A cette date, 118 élèves.

M. Rigal fait remarquer que 23 CM2 quitteront l'école à la fin de l'année et que les inscriptions seront moins nombreuses que les départs. M. Labrosse annonce qu'après étude, les années suivantes verront davantage d'arrivées.

Organisation pédagogique :

*TPS-PS-MS Mme Baduel
GS-CP Mme Bordieux
CP-CE1 Mme Balzan
CE2-CM1 Mme Salgues, M. Bouchez
CM2 M. Rigal*

Règlement intérieur :

Constatant que pour certains parents les modalités concernant les responsabilités de chacun sont encore floues, le conseil d'école propose d'ajouter au chapitre « surveillance » la mention suivante : « à l'issue de la classe du soir les élèves concernés sont confiés à la garderie ou aux APS, les autres sont libérés à la grille ». Dont acte.

M. Rigal précise que l'assurance « responsabilité civile » ne suffit pas pour les activités qui débordent de l'horaire officiel (sorties d'une journée, retour tardif, départ anticipé, pique-niques, etc). Il a été demandé aux parents concernés de veiller à corriger ce manque.

Sécurité :

M. Rigal annonce que désormais il doit être procédé à 3 exercices incendie et 3 exercices PPMS, dont un basé sur l'intrusion par an.

Le premier exercice incendie s'est déroulé le 13/09 pour les primaires et le 19/09 pour les maternelles sans présenter de dysfonctionnement.

L'exercice PPMS « intrusion » a été réalisé le 19/10.

Un membre de la gendarmerie est venu à l'école pour évaluer la situation (hors exercice) et a donné quelques conseils :

- à certains endroits de l'école le mur devrait être surélevé*
- le signal sonore est inapproprié, il serait judicieux de penser à un signal lumineux dans les classes.*
- Il faudrait que les classes puissent être fermées de l'intérieur, peut-être avec des verrous...*

M. Labrosse fait remarquer qu'il y a des serrures dans chaque classe, mais les clés sont introuvables (perdues?).

La mairie réfléchit aux moyens d'améliorer tous ces détails, la pose de verrous n'est pas inenvisageable si les clés ne sont pas retrouvées.

D'autre part il existe un problème pour l'ouverture à distance du portail de l'école : le système ne fonctionne pas partout ou fonctionne mal, on ne peut pas voir qui est au portail. La mairie résoudra également ce problème.

Questions des parents :

« Si un enfant n'est pas repris par les parents à la fin de la classe, qui est responsable ? »

M. Labrosse répond que les parents sont responsables mais que la mairie s'engage à ne pas laisser un enfant seul et que dans ce cas il sera pris en charge par la garderie ou par les APS, ou par la cantine.

Une information sera faite aux parents pour qu'ils expliquent à leur enfant qu'en cas de défection non prévue de leur part ils se rendent d'eux-mêmes à ces endroits.

Divers :

M. Rigal remercie la municipalité pour ses efforts en matière d'équipement informatique : en effet toutes les classes sont maintenant équipées d'un TBI et 2 classes mobiles supplémentaires vont arriver à l'école.

Fin de la séance.